



# **ELECTIONS A LA COMMISSION PARITAIRE ADMINISTRATIVE DES BIBLIOTHÉCAIRES**

## **► OÙ EN SONT LES BIBLIOTHÉCAIRES ?**

Coincés entre les BAS et les conservateurs, peu nombreux, aux fonctions multiples et diverses selon les établissements, les bibliothécaires peinent à trouver leur place. Pour certains « super BAS » aux fonctions transversales, pour d'autres « sous-conservateur » avec des responsabilités d'encadrement, la question statutaire est au centre du malaise. La gestion incohérente des emplois en bibliothèques stigmatise les difficultés : par exemple, lorsque les conservateurs manquent, les bibliothécaires assurent leurs rôle et fonctions sans bénéficier de la même reconnaissance financière.

Pour les bibliothécaires, il est urgent d'ouvrir le « chantier » statutaire sur l'ensemble des catégories C, B et A, afin de rénover les grilles en tenant compte des niveaux de recrutement et des nouvelles qualifications et compétences.

## **► UN MÉTIER EN MUTATION ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEGRADÉES**

Le métier évolue rapidement avec des missions multiples et des tâches de plus en plus complexes et diversifiées. Ainsi, le temps consacré au travail interne devient moins prégnant alors que les obligations de service au public augmentent, demandant une formation continue sans cesse renouvelée aux bases de données, ressources numériques, accueil des publics, etc... Le tout dans un contexte de RGPP (Révision générale des politiques publiques) qui a supprimé 115 000 fonctionnaires entre 2008 et 2011, faisant peser sur les établissements une dégradation du service public et des conditions de travail pour de nombreux agents.

## **AU CÔTÉ DES BIBLIOTHÉCAIRES, LA CGT REVENDIQUE :**

- ➔ L'amélioration du déroulement de carrière avec l'augmentation des ratios de promotion dans le corps de conservateur
- ➔ Une vraie carrière de A type débouchant sur l'indice terminal majoré 783 (642 actuellement)
- ➔ La clarification des missions et fonctions au sein des établissements
- ➔ Une revalorisation des salaires et l'abandon de l'individualisation des rémunérations (primes au "mérite" et à la performance)
- ➔ Le renforcement des garanties statutaires et de l'égalité de traitement (mutation, détachement, carrière...)

## ► A QUOI SERVENT LES CAP ?

**Instance consultative** composée à part égale de membres de l'administration et de représentants élus des personnels, la Commission Administrative Paritaire (CAP) **examine les décisions et points relatifs aux carrières individuelles des agents** sur : les titularisations, les promotions de grade ou de corps, les demandes de mutation et de détachement, les recours concernant l'évaluation, les refus de temps partiel ou de congé formation, les sanctions disciplinaires, etc.

→ Avec le transfert d'une partie de la gestion des personnels des bibliothèques aux présidents d'université (LRU) et aux établissements publics du Ministère de la Culture, **cette élection à la CAP nationale revêt une importance particulière pour votre avenir, c'est le dernier rempart contre la loi du plus fort, l'arbitraire des chefs d'établissement.**

## ► POURQUOI ACCORDER VOTRE CONFIANCE AUX ÉLUS DE LA CGT BIBLIOTHÈQUES ?

- Parce qu'ils portent haut et fort des valeurs d'équité et de justice
- Parce qu'ils sont compétents, intègres, combatifs et à l'écoute de tous
- Parce qu'ils défendent un service public de qualité au service de tous
- Parce qu'ils se battent pour l'amélioration de vos conditions de travail

**La CGT est la première force syndicale de notre pays. Les salariés des secteurs (public et privé) de l'Education, de la Culture et de la Recherche se sont unis dans une fédération regroupant tous les personnels, qu'ils soient titulaires ou contractuels sans distinction de statut (enseignants, administratifs, ingénieurs, personnels techniques, de service ou des bibliothèques).**

**Notre structure syndicale, qui se décline dans chaque établissement d'Enseignement Supérieur et du Ministère de la Culture, est librement définie par nos adhérents lors des congrès. Elle alimente une réflexion commune, gage de mobilisation et d'efficacité dans l'action.**

## ELECTION PAR VOTE ELECTRONIQUE DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011

**VOTEZ et faites voter CGT, une force qui compte dans les bibliothèques**

### FERC-SUP CGT

263, rue de Paris 93515  
Montreuil cedex  
tel : 01 48 18 82 68  
www.ferc-sup.cgt.fr



### CGT Culture

12, rue de Louvois  
75002 Paris  
tel : 01 40 15 51 70  
www.cgt-culture.fr